

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 256 Vœu relatif à l'écoquartier Saint-Vincent de Paul dans le cadre de l'actualisation du Plan Climat Energie de Paris

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Après l'arrêt définitif des fonctions hospitalières en février dernier, et alors que la Loi Duflot sur la mobilisation du foncier public en faveur de la production de logement est en cours d'examen au Parlement, l'avenir du site de Saint-Vincent de Paul va connaître dans les prochains mois une nouvelle actualité, alors que la Ville de Paris et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris négocient les conditions de sa cession dans le cadre d'une opération d'aménagement.

Depuis 2 ans, la Ville conduit une étude de faisabilité, qui doit permettre de fixer les grandes orientations d'aménagement du site, ainsi que des éléments de programmation réalistes, afin, à la fois, de déboucher sur un accord avec l'AP-HP pour la cession du site, et répondre aux enjeux et aux besoins de la population en matière de logements, d'équipements, d'emplois, etc. Cette étude, qui n'est pas achevée, prévoit en outre une démarche de concertation auprès de la population.

Conformément aux engagements pris lors des élections municipales en 2008, cette opération devra se dérouler dans le cadre d'une démarche d'écoquartier. Ce concept résulte de la prise en compte des enjeux de développement durable dans la fabrication de la ville, trop longtemps pensée dans une logique extensive, sans tenir compte des contraintes environnementales qui pèsent sur les habitats humains, et de leurs impacts réciproques. Avec les démarches portées par l'Union Européenne (Programme Concerto lancée en 2005), par le Ministère de l'écologie (concours Ecoquartiers lancé en 2008) ou encore la Région Île-de-France (Programme Nouveaux Quartiers Urbains initié également en 2008), le concept a d'ores et déjà été expérimenté depuis plusieurs années, et plusieurs opérations parisiennes ont été réorientées pour intégrer cette dimension (Clichy-Batignolles, Gare de Rungis).

Alors que le Plan Climat Energie de Paris est actualisé, il conviendra d'approfondir dès que possible le volet environnemental du projet, notamment en matière d'énergie, et d'engager les études nécessaires pour préciser les cibles et les niveaux d'exigence qui seront poursuivis et déterminer la capacité de

développement des énergies renouvelables sur cette emprise, voire au-delà. La dimension écoquartier pourrait en effet être pensée à une échelle plus large que la seule emprise de l'ancien hôpital, en particulier pour assurer l'équilibre économique d'installations coûteuses (exemple de la géothermie si cette source était mobilisable).

Enfin, les réflexions menées par l'association HESP'ère 21 pour l'intégration d'un projet d'habitat participatif dans le quartier Saint-Vincent de Paul, incitent à envisager comment associer les futurs usagers et habitants du quartier dans la conception d'un morceau de ville où la notion de maîtrise d'usage prenne tout son sens. Au lieu d'un quartier stéréotypé, dans lequel des produits immobiliers standardisés sont réalisés sans tenir compte des évolutions de la demande sociale, l'enjeu est d'imaginer avec les habitants et riverains un lieu de vie fondé sur les principes de mixité, de partage, de solidarité, de robustesse écologique, de convivialité, qui réponde à la fois aux enjeux quantitatifs de la crise du logement, mais également aux enjeux qualitatifs du vivre ensemble dans la cité.

Sur proposition de Jacques BOUTAULT et des éluEs du groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- La Ville de Paris engagera dès que possible les études environnementales permettant de déterminer les objectifs de l'écoquartier, notamment en matière d'énergie renouvelable, en particulier en matière de géothermie ;
- L'écoquartier fasse l'objet dès que possible d'une démarche de concertation auprès de la population, pour un aménagement novateur, écologique et participatif.